

## France - Mise en œuvre du Traité

**Mardi 23 août 15H00-18H00 et Mercredi 24 août 10H00-13H00**

Monsieur le président, Madame et Messieurs les co-facilitateurs,

La France vous remercie pour la présentation de vos propositions suite aux travaux menés tout au long de ce cycle de travail.

La mise en œuvre pleine et entière du Traité est une priorité pour la France et constitue un objectif majeur de nos échanges.

La mise en œuvre du Traité ne doit pas être abordée de manière isolée. Les trois groupes de travail institués par le Traité se complètent et se renforcent. Qu'il s'agisse de la question des critères d'interdiction et d'évaluation, de celle du transit et du transbordement ou encore de celle du détournement, nos discussions sont primordiales afin d'appuyer les Etats dans leur mise en œuvre du Traité, afin que chaque Etat puisse renforcer son système en fonction de ses défis propres.

Il est essentiel que le Traité permette d'identifier les bonnes pratiques, d'échanger les expériences et de traiter les enjeux auxquels chaque Etat fait face, qu'il soit exportateur, importateur ou pays de transit. Cette mise en œuvre est une responsabilité nationale, et chaque Etat partie doit s'y consacrer.

Pour ce qui la concerne, la France possède l'un des systèmes de contrôle des transferts de matériels de guerre les plus élaborés au monde. Elle applique une politique de contrôle des transferts reposant sur une analyse au cas par cas, conforme aux dispositions du TCA et de la position commune européenne 2008/944/PESC.

Nous espérons que les travaux de cette Conférence des Etats parties contribueront à réaffirmer l'ambition des Etats parties à consolider un cadre de discussion substantiel pour l'avenir.

Je vous remercie.